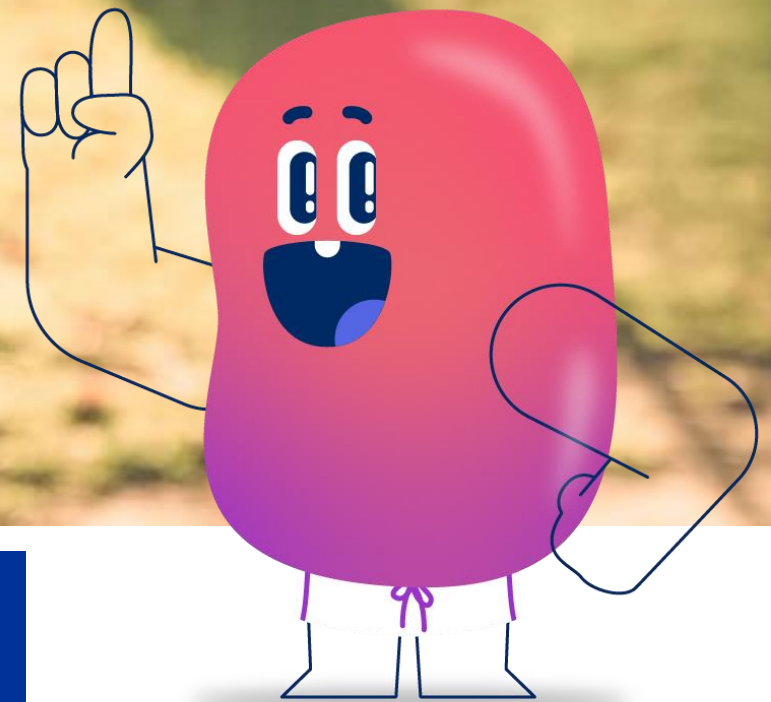


# PROJET PARCS

Evènement final - 24 février 2022

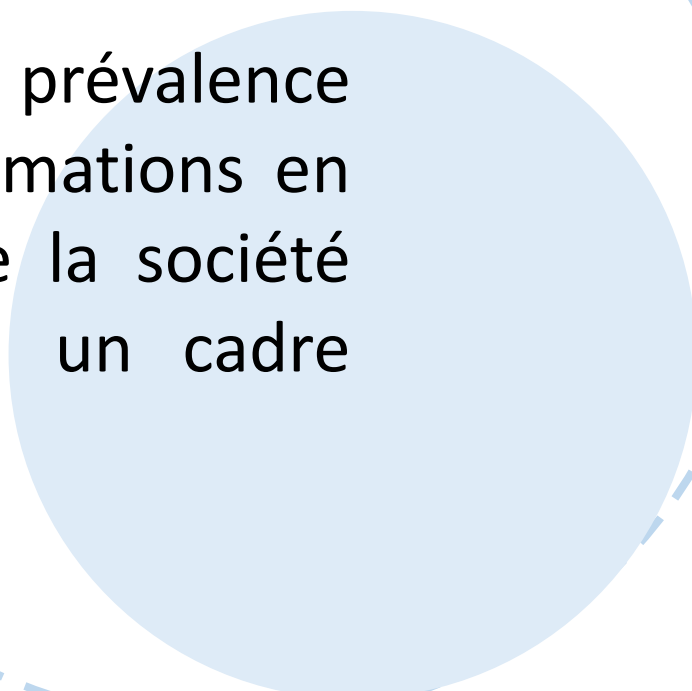


yapaka.be

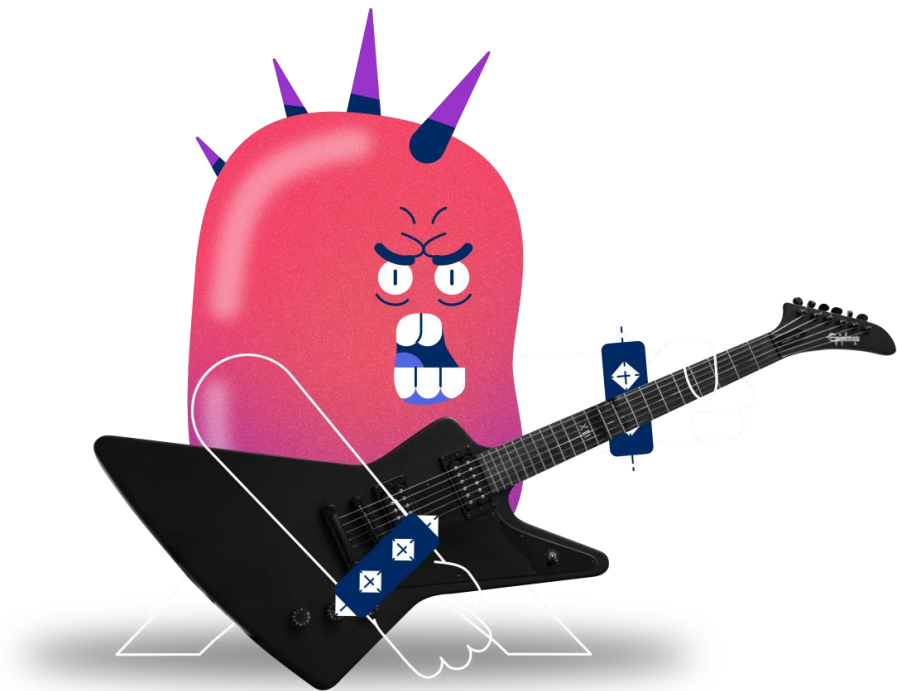




# LE PROJET PARCS : POURQUOI ?

- Introduit dans le cadre d'un appel à projet européen, PARCS a duré **de septembre 2019 à février 2022**
  - **Raison d'être** : des chiffres démontrant une prévalence importante (2016, T. Vertommen), peu d'informations en Belgique francophone, peu d'organisations de la société civile explicitement actives sur la question, un cadre juridique pas encore mis en œuvre...
- 

Le droit au sport et aux loisirs, droit pleinement reconnu par la CIDE (article 31) : **essentiel à l'équilibre, au bien-être, à la santé et au développement de l'enfant.** Les organisations de sport et de loisirs sont des lieux d'éducation à la citoyenneté et la création de liens sociaux.



Les enfants ont donc le droit d'exercer ces activités **en étant protégé·e·s de toute forme de violence** : il en va de la responsabilité de tous et toutes.

Chiffres 2021 pour le sport en FWB :

40%

Négligence

68%

Violence  
psychologique

52%

Violence  
physique

41%

Violence  
sexuelle indi.

25%

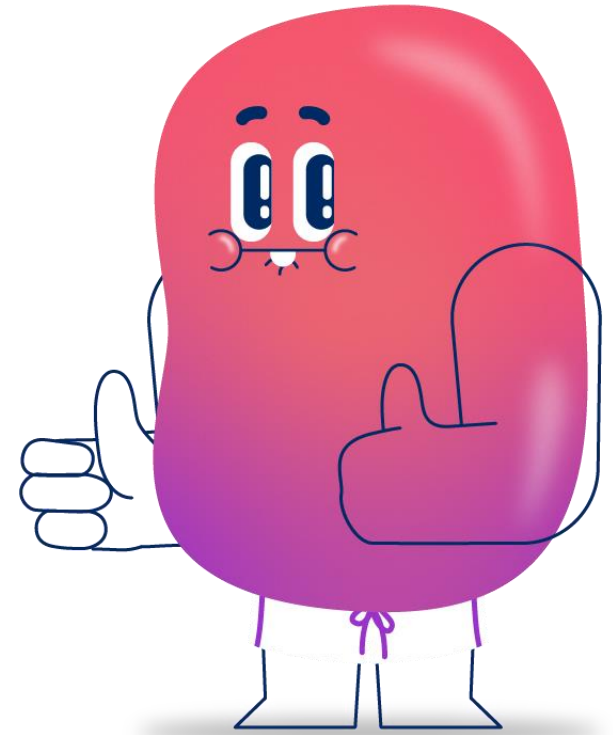
Violence  
sexuelle dir.

→ La majorité des enfants en Belgique francophone a subi au moins une forme de violence dans le cadre de son activité sportive.

→ Plus de 8 enfants sur 10 connaissaient leur agresseur·e. Dans la plupart des cas, les enfants n'ont pas parlé de ce qui leur arrivait, et s'ils ont parlé, ce n'est pas au sein de leurs structures sportives.

# OBJECTIFS

**Principal** : améliorer la protection des enfants dans le cadre des activités sportives et de loisirs, notamment en soutenant la mise en place de Politiques de Protection de l'Enfance au sein des organisations



Mais aussi...

- 1. Sensibiliser des organisations** ciblées aux droits des enfants et au besoin de développer, élaborer et adopter une Politique de Protection de l'Enfance.
- 2. Soutenir ces organisations** dans l'application de cette Politique et élaborer un outil pour aider toute structure à développer, mettre en œuvre et évaluer une telle Politique.
- 3. Promouvoir l'adoption d'une législation** encourageant l'usage de ces Politiques.
- 4. Former un groupe d'intervenant·e·s spécialisé·e·s** dans l'élaboration et l'application de Politiques de Protection de l'Enfance.

# POLITIQUES DE PROTECTION DE L'ENFANCE

De quoi parle-t-on ?

Un  
document  
écrit

Adapté à  
l'organisation

Regroupant  
principes et  
accords

Pour le bien-  
être de tous  
et toutes

- Une PPE fournit un cadre de principes, de normes et de directives qui **servent de référence à l'organisation et aux individus.**
- Elle démontre un engagement envers la protection des enfants et contribue à établir un environnement sain et positif.

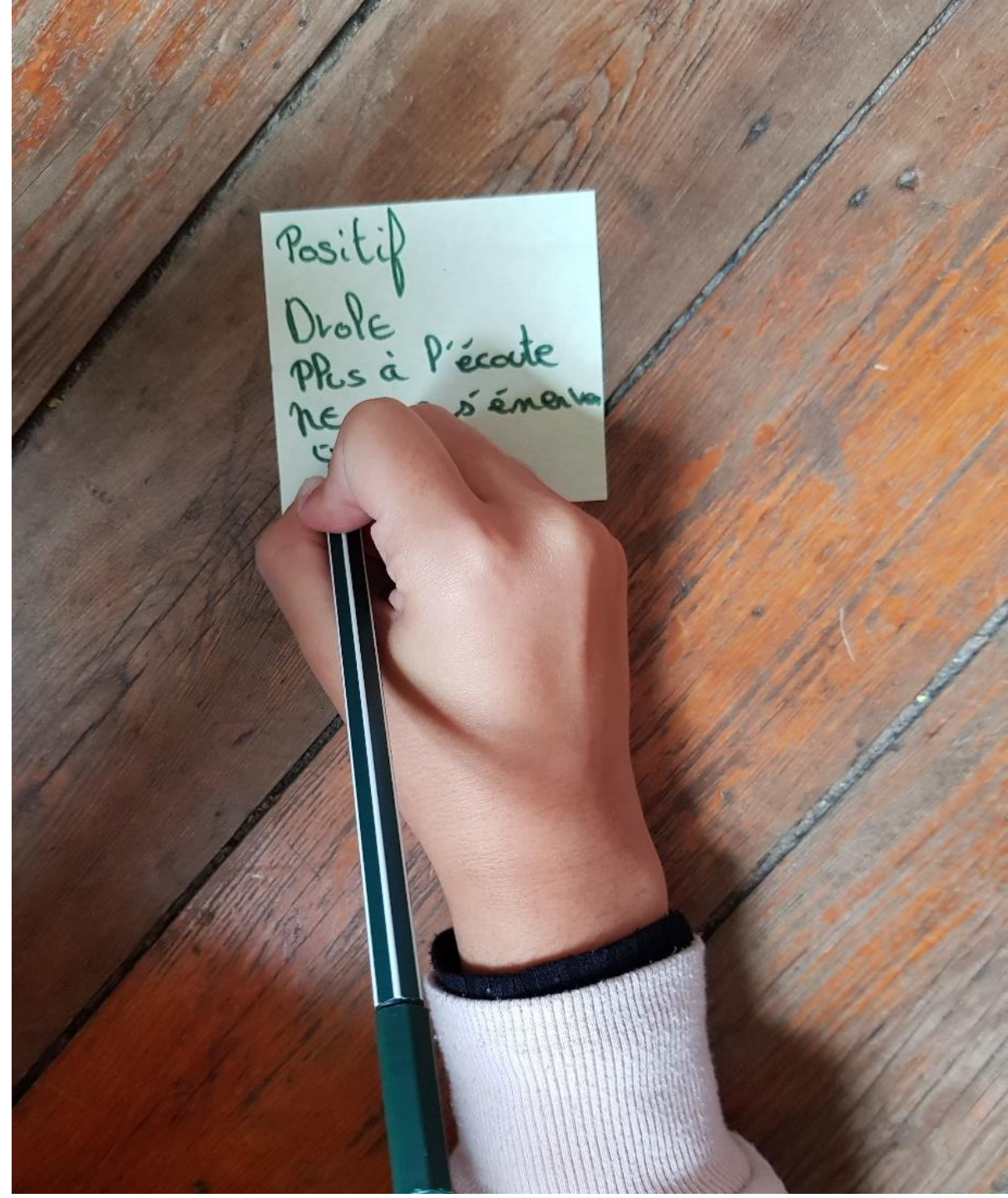


- Elle a un rôle préventif et de cadre en cas de difficulté. Elle peut être utile en temps de crise et permettre de réagir avec calme.
- **Une PPE constitue une bonne base mais n'est pas une fin en soi !**



# COLLABORATIONS

- Partenaires
- Comité consultatif d'adultes
- Temps d'échange avec des enfants



# ACTIVITES

PROJET PARCS – SEPTEMBRE 2019-FEVRIER 2022



## ETUDE EXPLORATOIRE

Questionnaire comparatif à l'adresse des intervenant-e-s spécialisé-e-s ayant reçu une formation dédiée à l'accompagnement d'organisations dans l'adoption et la mise en œuvre de Politiques de Protection de l'Enfance

Rapport de synthèse des résultats

- Etude exploratoire : un premier pas pour comprendre la vision des questions de protection sur le terrain
- Principal constat : on ne part pas de rien, mais il existe **une vraie demande de structure et de systématisation**

# Création d'un Guide pratique

- Un document synthétique avec de grandes étapes pour que chaque structure puisse adopter sa PPE
- D'abord réalisé avec les partenaires, puis testé dans le cadre de projets pilotes



En fonction des besoins de l'organisation, du nombre de travailleurs et de leur disponibilité, le temps nécessaire pour créer ou améliorer une PPE sera variable. Gardez en tête qu'il s'agit d'un processus qui prend souvent du temps et peut donc s'étaler sur plusieurs mois. Mettre en place une PPE, c'est un peu comme organiser une activité, il s'agit de respecter certaines étapes :

### 1. Préparer le terrain



Dans un premier temps, les encadrants déterminent en équipe toutes les situations où les enfants se trouvent en contact avec leur organisation et aux risques liés. Ils réfléchissent également au processus qu'ils entament. Cette étape est l'occasion de discuter de ce qui est attendu, discuter des prochaines étapes et leurs délais de réalisation, mais aussi d'identifier les personnes qui vont être impliquées (personnel, bénéficiaires, parents, enfants, etc.) et de déjà réfléchir aux façons de leur permettre de participer (même si cela pourra changer).

### 3. Avoir le bon matériel



Cette étape consiste à réaliser un état des lieux au moyen de deux outils : l'analyse de risque et l'auto-évaluation. L'analyse des risques vise à réfléchir aux divers risques que les enfants qui participent aux activités encourent en termes de violences. Le questionnaire permet, lui, d'effectuer une auto-évaluation des mesures de protection de l'enfance existantes. Cela aide à mettre en lumière les bonnes pratiques, qui sont parfois implicites et doivent être formalisées pour servir de base solide à la PPE, et à pointer les manquements que l'organisation doit combler.

### 2. Comprendre les règles



Cette phase vise à introduire et comprendre des concepts clés de la protection de l'enfance afin que tout le monde parte sur les mêmes bases.

### 4. Jouer



C'est le moment durant lequel l'organisation découvre plus concrètement les éléments d'une PPE et adopte son propre document en impliquant le staff, les volontaires, les parents, les enfants... Il s'agit aussi d'établir une cartographie des personnes et services auxquels elle peut s'adresser en cas de besoin.

### 5. Coopérer pour s'améliorer



Adopter une PPE nécessite de garantir sa mise en œuvre. Cette dernière phase vise à aborder les mesures d'évaluation et de suivi qui seront mises en place.

## II. PHASE 1: PRÉPARER LE TERRAIN

### II.1 RÉFLÉCHIR À L'ORGANISATION ET À SON

8 organisations ont participé aux projets pilotes : une académie de musique, une école de devoirs, un club de rugby, une organisation de loisirs, un centre de haut niveau en gymnastique, un club de football, un mouvement de jeunesse, une organisation sportive à destination d'enfants porteur·se·s de handicap

→ Les leçons tirées de ces projets ont permis l'adaptation du Guide pratique

# Principales étapes du Guide

## 1. Préparer le terrain

Etape de discussion : que veut-on ? Qui va être impliqué·e et comment ?  
Dans quels délais ?

## 2. Comprendre les règles

Comprendre les concepts clés de la protection de l'enfance, pour partir ensemble sur les mêmes bases.

## 3. Avoir le bon matériel

Réaliser un état des lieux au moyen de deux outils : une analyse de risques et une auto-évaluation.

#### 4. Jouer

C'est le moment durant lequel l'organisation découvre plus concrètement les éléments d'une PPE et adopte son propre document.

#### 5. Coopérer pour s'améliorer

Cette dernière phase vise à aborder les mesures d'évaluation et de suivi de la PPE qui seront mises en place.



# Intervenant·e·s spécialisé·e·s



**CORALIE CIFRE**  
Actuellement formatrice pour l'asbl Bienveillance à l'école, je travaille depuis plusieurs années dans le secteur de l'enfance, dont le secteur de l'extrascolaire. Diplômée en Éducation Permanente et ayant suivi le certificat interdisciplinaire des Droits de l'Enfant, je suis disponible pour vous accompagner dans l'élaboration de votre Politique de Protection de l'Enfance.  
→ coralie.cifre@gmail.com

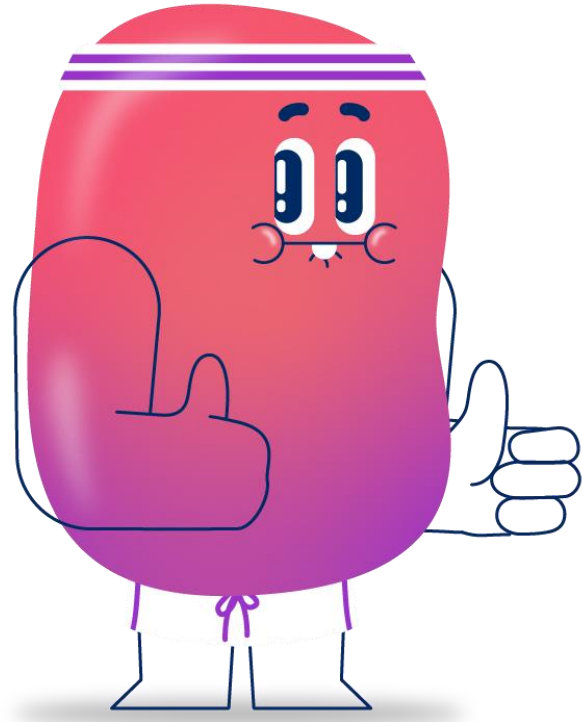
**LUISA GAROFALO**  
J'ai un Master universitaire en Sciences Politiques. Depuis toujours je m'intéresse au volontariat, et en particulier concernant les enfants. Je fus bénévole pour une association qui s'occupe d'enfants ayant un handicap physique et/ou mental. Cette expérience a accru mes connaissances et m'a ouvert un monde différent mais plein de forces et d'énergies positives. Je souhaiterais soutenir une organisation bien structurée. Pour moi il est important que le processus décisionnel soit clair, bien établi, et pas seulement laissé à l'appréciation du/de la bénévole.  
→ garofalo.luisa@gmail.com

**CORALIE HERRY**  
Active dans le secteur de l'animation d'enfants et la formation non-formelle depuis plus de 20 ans, je suis aujourd'hui

**CEMÉA (LAURA JACQUES)**  
Mouvement militant d'Éducation active, laïc et progressiste, nous œuvrons depuis 1947 dans tous les champs de

- Création d'un pôle d'intervenant·e·s spécialisé·e·s ayant suivi une formation théorique et pratique dans la mise en place et en œuvre de PPE
- Création d'un manuel adapté pour guider leur démarche

# Lancement d'une campagne à double visée



## **Auprès des enfants :**

- Tu as le droit d'être bien !
- Il y a toujours quelqu'un à qui tu peux parler et poser tes questions

## **Auprès des parents :**

- N'hésitez pas à rester à l'écoute et à communiquer
- Vous n'êtes pas seul·e·s face à une éventuelle difficulté



**Auprès des  
professionnel·le·s et  
bénévoles des  
organisations :**

- 7 points présentés dans la Charte de la bienveillance



- A signer, dans l'objectif d'ouvrir la discussion en équipe
- Et de donner un élan pour l'utilisation du Guide pratique

# Les outils de campagne





## Ensemble pour protéger les enfants - DEI Belgique

By Défense des Enfants International Belgique

Le podcast Ensemble pour protéger les enfants a pour objectif d'aborder avec des professionnels plusieurs thématiques liées à la protection de l'enfance.

Il a été réalisé en partenariat avec le Délégué Général aux Droits de l'Enfant (DGDE), Yapaka et l'ADEPS.

Listen on  Spotify

 Message



WHERE TO LISTEN



- 4 vidéos
- Des affiches, des flyers, des brochures
- Des posts sur les réseaux sociaux
- Des communiqués de presse
- 6 podcasts
- Un double site web [www.tupeuxledire.be](http://www.tupeuxledire.be) et [www.chartedelabienvveillance.be](http://www.chartedelabienvveillance.be)



RAPPORT DE  
PLAIDOYER

2019-2022

PROJET PARCS

## Un plaidoyer sous forme de dialogue

- Avec différents acteur·ice·s clés en Belgique francophone : partenaires, membres du Comité, professionnel·le·s du secteur, mais aussi différents cabinets pertinents (Glatigny, Linard, Dolimont...)
- Et également avec des partenaires à l'international et au niveau européen

# PRINCIPAUX RESULTATS

- Un Guide prêt à être disséminé, disponible en français et en anglais
- Une équipe d'intervenant·e·s spécialisé·e·s mobilisable
- Un grand nombre de rapports accessibles concernant les leçons apprises, l'état des lieux, les consultations...
- 8 organisations dans lesquelles une PPE a pu être mise en place
- Des liens significatifs avec d'autres projets et initiatives : contacts renforcés avec des collaborateur·ice·s, CSIS (Conseil de l'Europe), Safe (Italie), TH Romania's initiative, Laureus foundation, Special Olympics...

# Une campagne avec un impact

659

Organisations  
signataires de la  
Charte de la  
Bienveillance

3.1k

Nombre de visites  
sur le site web de  
la campagne

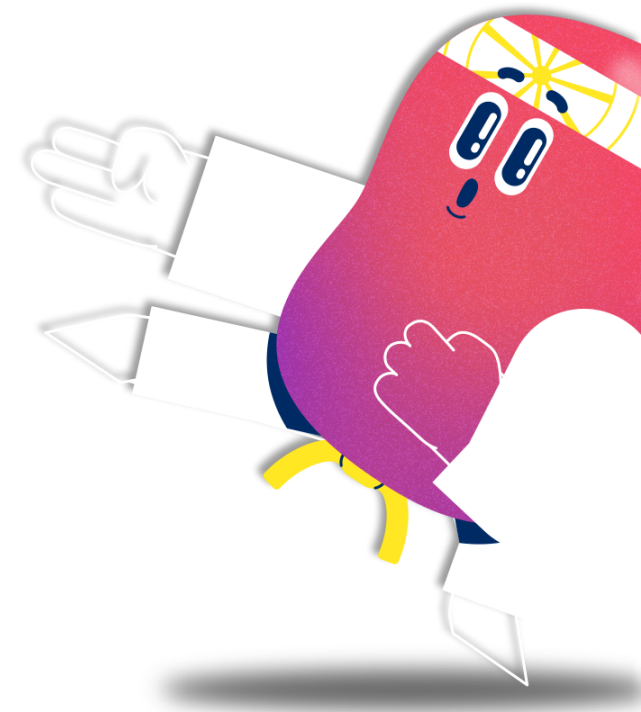
40k

Nombre de  
personnes touchées  
par la campagne

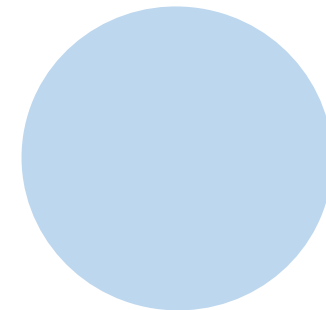
- + Contacts plus étroits avec certaines organisations demandeuses
- + Retours positifs et intéressés

# Des constats plus larges, qui guideront le futur

- Terreau fertile pour des échanges : surpris·e·s par l'engouement
- Beaucoup de questions qui touchent à des valeurs sociétales fortes et encore tabous
- Un format unique ne convient pas à tout le monde
- Un réel besoin de matériel, de conseils et de formations qui traitent spécifiquement de la protection de l'enfance dans l'environnement sportif et de loisirs
- Approche soutenance plutôt que stigmatisante
- La nécessité de créer du lien entre le terrain et le structurel



# ET JUSTEMENT, LE FUTUR ?



- Le sport et les loisirs restent bénéfiques et positifs. Il s'agit de s'assurer que l'environnement dans lequel ils sont pratiqués permet réellement de garantir le bien-être des enfants, et leur permet de grandir au mieux.
- Continuer à créer une culture de la protection de l'enfant et du respect de ses droits dans le sport et les loisirs est un travail de longue haleine.
- Comme dans les activités des enfants, il ne faut pas se décourager et faire preuve d'endurance !
- C'est pourquoi nous souhaitons poursuivre nos activités dans l'avenir, en restant à l'écoute des demandes des professionnel·le·s **et, surtout, des besoins des enfants eux·elles-mêmes.**

